

Interdiction du film de Mukwege, un cas de violation du droit à l'information

Il est incompréhensible que le Gouvernement interdise la diffusion du film intitulé "l'homme qui répare les femmes, la colère d'Hippocrate".

Cette interdiction constitue une violation du droit à l'information et des libertés fondamentales tel que garantis par la Constitution.

Nous pensons que cette interdiction constitue encore une fois, une occasion manquée pour porter à la face du monde le cri de détresse des populations oubliées comme ce fut le cas du génocide de plus de 7 millions de Congolais.

Ce film a été fait en soutien aux victimes pour qu'elles retrouvent la force de vivre avec dignité et aussi pour interpeller le monde entier sur ce fléau que constitue les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre.

Réaction du docteur Denis MUKWEGE à l'occasion de l'interdiction de diffusion en RDC du film documentaire de Thierry Michel et Colette Braeckman « L'homme qui répare les femmes. La colère d'Hippocrate »

C'est avec un grand regret que nous avons été informés de l'interdiction de diffusion en RDC du film documentaire de Thierry Michel et Colette Braeckman.

Nous avons assisté aux premières du film à La Haye, à Bruxelles, à Paris, et nous avons hâte que nos compatriotes puissent le voir dans leur pays. Ce film a été fait pour eux. Ce film leur appartient.

Sa censure met en évidence la volonté du gouvernement de refuser au peuple congolais son droit d'accès à l'information. Son histoire et son droit à la mémoire collective et à la vérité lui sont niés dans le but de mieux le manipuler et le contrôler.

En effet, nous vivons en RD Congo dans un climat d'oppression, de dégradation de la situation des droits humains et de rétrécissement de l'espace des libertés fondamentales.

Cette énième censure vient allonger la liste d'autres censures dont nous avons été victimes.

En 2008, alors que les Nations Unies venaient de décerner au peuple congolais, par notre entremise, le Prix des Droits de l'Homme en reconnaissance de sa lutte contre les violations de ses droits, il n'a jamais été informé de cette récompense. Les radios et les télévisions congolaises n'avaient pas été autorisées à présenter ni le prix, ni son lauréat.

Tout récemment, plus de 700 députés du Parlement européen et représentant les 28 Etats membres de l'Union Européenne ont, par un vote unanime, décerné le Prix Sakharov, par notre truchement, aux femmes congolaises victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. Ce prix a reçu une résonance médiatique importante dans le monde entier, à l'exception de la RD Congo, où seules quelques personnes avisées en étaient informées.

Chacun garde également le souvenir des événements de janvier 2015 qui avaient suivi les manifestations populaires contre la révision constitutionnelle, où une répression sanglante s'accompagnait du musèlement de la presse libre, de la coupure délibérée de l'Internet, du blocage des réseaux sociaux, du brouillage des faisceaux des radios et des télévisions tels que RFI.

Ces mesures liberticides n'honorent en rien les responsables qui les ont prises, pas plus qu'elles ne contribuent à l'amélioration de l'image du pays.

Aujourd'hui, il nous apparaît incompréhensible que les témoignages des femmes et des acteurs de la société civile retraçant dans ce film documentaire la dure réalité vécue par des dizaines de milliers de femmes ces vingt dernières années, mais aussi leur faculté à retrouver la force de vivre avec dignité, puissent inquiéter outre mesure les autorités qui ont pris la décision de l'interdire.

Jésus a dit : « Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres. » Gageons que cette mesure d'interdiction soit temporaire, car la vérité, même si elle dérange certains, a toujours vocation à voir le jour.

Docteur Denis MUKWEGE